

*Questions orales*

S'il y a encore beaucoup de choses à faire sur ce plan, ce que nous avons fait depuis un an pour combattre la violence contre les femmes dans ce pays a pu être réalisé en grande partie grâce à la contribution de ma collègue et d'autres membres du caucus libéral.

Pendant l'année écoulée, plusieurs mesures ont été prises. Le 15 février de cette année, le projet de loi C-42 est devenu loi. Ce texte prévoit, entre autres, qu'une personne autre que l'intéressée peut faire une demande d'ordonnance de bonne conduite. Un policier peut faire une telle demande. Les sanctions ont été renforcées et sont plus sévères.

Il y a aussi le projet de loi C-41, concernant la détermination de la peine, qui a reçu la sanction royale à la mi-juillet. Grâce à l'initiative de la députée de Mississauga-Sud, la violence familiale est maintenant une circonstance aggravante. Grâce à l'initiative de la députée de Brant, la loi prévoit le dédommagement des victimes de la violence familiale.

Il y a encore beaucoup à faire, mais je suis fier de dire que nous avons déjà pris cette année des mesures qui vont améliorer les choses.

\* \* \*

#### LA FORCE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE PAIX

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, nous connaissons peu de détails au sujet du rôle du Canada dans le prochain déploiement de troupes de l'OTAN, de l'importance du contingent ou des autres aspects de la question. Le ministre de la Défense affirme que le Cabinet prendra une décision demain.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mills (Red Deer):** Le ministre va-t-il déposer tous les détails de la proposition et permettre au Parlement. . .

**Le Président:** Les députés admettront que la présidence doit entendre toute la question et ne peut pas juger d'après le préambule seulement. À mon avis, cette question est irrecevable.

Si le ministre veut y répondre, je l'autoriserai à le faire, mais j'estime que la question est irrecevable. Nous passerons à la deuxième question.

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, je m'excuse. J'avais pourtant consulté le greffier pour voir quelles étaient les règles.

Nous avons parlé des nombreuses violations des droits de la personne dans toutes les régions de la planète. Nous avons parlé des génocides qui ont eu lieu à certains endroits, et plus particulièrement de celui qui s'est produit dans l'ex-Yougoslavie.

• (1450)

Je voudrais savoir comment le gouvernement veut que nos forces armées déployées partout dans le monde composent avec une situation de génocide.

**L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, cette question se rapporte en partie seulement au débat en cours à la Chambre.

Les troupes des Forces canadiennes ont montré ce que c'était que de prendre des mesures pertinentes lorsqu'elles sont intervenues dans l'ex-Yougoslavie. Des milliers et des milliers d'autres personnes auraient trouvé la mort si nos troupes et celles de l'ONU n'avaient pas été sur place.

Les Forces canadiennes n'ont pas de leçon à recevoir du député d'en face en ce qui concerne la façon d'agir dans les situations difficiles. Lorsqu'elles sont engagées dans un combat ou une mission, les forces remplissent leur mandat avec la plus grande compétence. Elles font appel aux normes canadiennes de justice et de tolérance dans l'exécution de leurs fonctions, dont l'utilisation de la force.

\* \* \*

[Français]

#### L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

On apprend que le ministre de l'Industrie s'apprête à accorder un contrat de 100 000 \$ pour faire écrire ses discours et le conseiller sur le développement de l'autoroute de l'information à la même entreprise qui agit comme lobbyiste auprès de lui pour les sociétés ayant des intérêts dans l'infouroute, dont Astral, Unitel, Western International Communications et bien d'autres entreprises.

En laissant les lobbyistes de ces entreprises écrire ses discours et lui dicter ses politiques relativement à l'infouroute, comment le ministre peut-il prétendre défendre l'intérêt des Canadiens dans le dossier?

[Traduction]

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rappeler au député qu'il n'y a pas si longtemps que nous avons présenté la mesure législative la plus rigoureuse et la plus exhaustive à avoir jamais été présentée en Occident sur l'enregistrement des lobbyistes et qu'il ne l'a pas appuyée.

Deuxièmement, je voudrais lui dire qu'en ce qui concerne les conflits d'intérêts, la question a été soumise au conseiller en éthique. Il a examiné les arrangements que la société en question avaient mis en place en vue d'appliquer les mêmes principes qui s'appliquent à la profession juridique et qui sont approuvés par l'Association du Barreau canadien.

Le conseiller en éthique a signalé que, à son avis, il n'y aurait pas de conflit d'intérêts si le contrat en question était accordé.

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre, le grand responsable de l'intégrité de ce gouvernement.